



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.411

(03/2000)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Qualité de service, gestion de réseau et ingénierie du
trafic – Gestion de réseau – Gestion du réseau
international

Gestion du réseau international – Directives d'exploitation

Recommandation UIT-T E.411

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E

**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES SERVICES
ET FACTEURS HUMAINS**

EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICES MOBILES

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229

**DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA
COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL**

Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269

**UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES
APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES**

Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329

DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS

E.330–E.399

QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC

GESTION DE RÉSEAU

Statistiques relatives au service international	E.400–E.409
---	-------------

Gestion du réseau international	E.410–E.419
--	--------------------

Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420–E.489
--	-------------

INGÉNIERIE DU TRAFIC

Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.699
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799

**QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE
LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT**

Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860–E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880–E.899

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

GESTION DU RÉSEAU INTERNATIONAL – DIRECTIVES D'EXPLOITATION

Résumé

La gestion du réseau exige une surveillance et des mesures en temps réel de l'état et de la performance du réseau et, lorsque cela est nécessaire, la capacité de prendre des mesures d'urgence pour contrôler l'écoulement du trafic (voir Recommandation E.410). La présente Recommandation contient des directives permettant d'atteindre ces objectifs, ainsi qu'une description des paramètres d'état et de performance du réseau, des actions de contrôle de l'écoulement du trafic et de leurs critères d'application. A noter qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la totalité de ces paramètres et actions de contrôle pour mettre en œuvre des fonctions limitées de gestion du réseau mais que l'application de certains d'entre eux, judicieusement choisis, entraînera déjà des améliorations notables (voir paragraphe 5/E.410). De plus, la présente Recommandation contient des directives sur la manière d'entamer la gestion du réseau ainsi que des renseignements concernant la mise en œuvre d'un centre de gestion du réseau et l'utilisation des systèmes de signalisation par canal sémaphore pour la gestion du réseau.

Source

La Recommandation UIT-T E.411, révisée par la Commission d'études 2 de l'UIT-T (1997-2000), a été approuvée le 13 mars 2000 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2000

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application 1
2	Renseignements nécessaires 1
3	Données sur l'état et la performance du réseau 2
4	Interprétation des paramètres 8
4.1	Perte dans le système de commutation 9
4.2	Perte due à l'encombrement des circuits 9
4.3	Perte due au réseau distant 10
5	Critères de décision 10
6	Actions ou dispositions de gestion du réseau 11
6.1	Généralités 11
6.2	Dispositions ayant un caractère d'expansion 11
6.3	Dispositions de protection 12
6.5	Dispositions en cas de catastrophes 12
6.6	Paramètres de performance applicables aux services de gestion de réseau 13
7	Echange d'informations 15
7.3	Directives concernant l'utilisation de la signalisation par canal sémaphore pour la gestion du réseau 15
7.4	Echanges d'informations visant à améliorer le taux d'aboutissement d'appels internationaux de transit 16
7.4.1	Informations à échanger 17
8	Introduction de la gestion des réseaux 19
8.1	Exploitation des moyens et du matériel existants 19
8.1.1	Responsabilité 19
8.1.2	Exploitants du service téléphonique 19
8.1.3	Possibilités des commutateurs 19
8.1.4	Circuits 20
8.2	Amélioration des possibilités 20
9	Considérations relatives au développement de la gestion de réseau 20
9.2	Avantages de la méthode décentralisée 20
9.3	Avantages de la méthode centralisée 21
9.4	Systèmes d'exploitation pour la gestion du réseau 21
9.4.1	Rapports sur la performance 22
9.4.2	Autres considérations 22

	Page
10 Réseau intelligent.....	22
10.1 Surveillance d'une fonction SCF par l'intermédiaire d'un réseau sémaphore	22
10.2 Surveillance d'une fonction SCF par l'intermédiaire de groupes de circuits.....	23
Annexe A – Terminologie du réseau intelligent	23
A.1 Complément (AD, <i>adjunct</i>)	23
A.2 Fonction de commande d'appel (CCF, <i>call control function</i>).....	23
A.3 Périphérique intelligent (IP, <i>intelligent peripheral</i>).....	24
A.4 Fonction de commande de service (SCF, <i>service control function</i>)	24
A.5 Nœud de service (SN, <i>service node</i>).....	24
A.6 Fonction de commutation de service (SSF, <i>service switching function</i>)	25
A.7 Point de commutation de service (SSP, <i>service switching point</i>).....	25

Recommandation E.411

GESTION DU RÉSEAU INTERNATIONAL – DIRECTIVES D'EXPLOITATION

(révisée en 2000)

1 Domaine d'application

La gestion du réseau exige une surveillance et des mesures en temps réel de l'état et de la performance actuels du réseau et, lorsque cela est nécessaire, la capacité de prendre des mesures d'urgence pour contrôler l'écoulement du trafic (voir Recommandation E.410). La présente Recommandation contient des directives permettant d'atteindre ces objectifs, ainsi qu'une description des paramètres d'état et de performance du réseau, des actions de contrôle de l'écoulement du trafic et de leurs critères d'application. A noter qu'il n'est pas nécessaire de recourir à la totalité de ces paramètres et actions de contrôle pour mettre en œuvre des fonctions limitées de gestion du réseau mais que l'application de certains d'entre eux, judicieusement choisis, entraînera déjà des améliorations notables (voir paragraphe 5/E.410). De plus, la présente Recommandation contient des directives sur la manière d'entamer la gestion du réseau ainsi que des renseignements concernant la mise en œuvre d'un centre de gestion du réseau et l'utilisation des systèmes de signalisation par canal sémaphore pour la gestion du réseau.

2 Renseignements nécessaires

2.1 La gestion du réseau exige que l'on sache où et pourquoi des difficultés se produisent ou risquent de se produire dans le réseau. Ces renseignements sont essentiels pour pouvoir identifier, aussi rapidement que possible, l'origine et l'effet d'une difficulté. Ils sont à la base des décisions que l'on prend pour la gestion du réseau.

2.2 Les renseignements relatifs aux difficultés actuelles peuvent être fournis par:

- a) la surveillance en temps réel de l'état et de la performance du réseau;
- b) les comptes rendus des opératrices téléphoniques, indiquant les points où elles rencontrent des difficultés ou signalant les réclamations de clients qui ont des difficultés;
- c) les rapports concernant les indicateurs de défaillances et les mises hors service programmées du système de transmission (ces rapports ne se limitent pas nécessairement au réseau d'une seule Administration, mais doivent refléter la situation du réseau international dans son ensemble);
- d) les rapports concernant les défaillances et les mises hors service programmées des centres de commutation internationaux ou nationaux;
- e) les comptes rendus des organes de grande information décrivant des événements imprévus, qui stimulent le trafic (par exemple: catastrophes naturelles).

2.3 Les renseignements relatifs aux difficultés susceptibles de se produire dans l'avenir peuvent être fournis par:

- a) les rapports concernant les futures mises hors service programmées des systèmes de transmission;
- b) les rapports concernant les futures mises hors service programmées des centres de commutation internationaux ou nationaux;
- c) la connaissance d'événements spéciaux (par exemple, rencontres sportives internationales, élections politiques);
- d) la connaissance des célébrations et jours fériés nationaux (par exemple: Noël, Nouvel An);

e) une analyse de la performance antérieure du réseau.

2.4 Le service collectant les informations relatives à la disponibilité des systèmes, défini dans la Recommandation M.721, constituera une source d'information pratique pour beaucoup de renseignements indiqués ci-dessus.

3 Données sur l'état et la performance du réseau

3.1 Pour pouvoir déterminer où et quand se produisent, ou sont susceptibles de se produire des difficultés dans le réseau, on a besoin de données fournissant une mesure du comportement du réseau et décrivant son état de performance. Ces données doivent être rassemblées et traitées en temps réel et peuvent nécessiter l'utilisation de valeurs de seuil (voir 5.1).

3.2 Ces données peuvent être rassemblées de différentes manières, notamment par des compteurs dans les commutateurs électromécaniques qui sont lus directement, lorsque cela est nécessaire (par exemple, pendant les périodes où le trafic est élevé ou lors d'événements spéciaux), des imprimés de données provenant des centraux à commande par programme enregistré ou par des systèmes informatisés d'exploitation pour la gestion du réseau capables de recueillir et de traiter les données provenant d'un grand nombre de centres de commutation.

3.3 Les informations sur l'état/la performance du réseau comprennent des renseignements sur l'état des commutateurs, des groupes de circuits, des systèmes de signalisation par canal sémaphore et des équipements de transmission. Ces informations peuvent être fournies par un ou plusieurs dispositifs d'affichage: imprimantes, terminaux à écran de visualisation et (ou) indicateurs/représentation graphique sur un tableau d'affichage ou console de gestion de réseau. Pour être utiles, les indications d'état du réseau doivent être disponibles le plus rapidement possible.

3.3.1 Les informations sur l'état du commutateur portent sur les points suivants:

- *mesures de la charge* – Elles sont indiquées par le comptage de tentatives d'appel, les données relatives à l'utilisation ou à l'occupation, les données sur le pourcentage de capacité en temps réel disponible (ou utilisé), le taux de blocage, le pourcentage d'équipement utilisé, le comptage des deuxièmes tentatives, etc.;
- *mesures de l'encombrement* – Elles sont indiquées par le retard de traitement des appels entrants, le temps d'occupation de l'équipement, le temps moyen d'établissement et de traitement d'une communication, la longueur de la file d'attente pour l'équipement de commande centralisé (ou files d'attente de logiciel), et le nombre d'interruptions de l'équipement, etc.;
- *disponibilité de service de l'équipement du centre de commutation* – Ces informations indiquent quand les principaux éléments de l'équipement sont occupés pour le trafic. Elles peuvent mettre en évidence une cause de difficulté ou avertir que des difficultés risquent de survenir si la demande augmente;
- *indication d'encombrement* – En plus des données mentionnées ci-dessus, les indications suivantes qui peuvent être fournies par des centres à commande par programme enregistré, correspondent aux niveaux d'encombrement:
 - encombrement modéré: niveau 1;
 - encombrement sérieux: niveau 2;
 - incapacité de traiter les appels: niveau 3;

NOTE – Les centres à commande par programme enregistré ne sont pas toujours en mesure de fournir une indication de niveau 3 lors de défaillances catastrophiques, même si cela est souhaitable.

- *indication d'état de commande de gestion du réseau* – On peut fournir des indications pour signaler les commandes qui sont actives pendant un intervalle de temps donné, par exemple 30 secondes, ou, si tel est le cas, pour signaler les commandes qui sont ajoutées ou supprimées.

La disponibilité d'informations spécifiques sur l'état d'un commutateur dépend de la technique de commutation utilisée par chaque Administration. Les Recommandations E.502 et Q.544 fournissent des indications détaillées sur les mesures dans les commutateurs.

3.3.2 Les données relatives à l'état des groupes de circuits portent sur les points suivants:

- état des types de service;
- état de tous les groupes de circuits desservant une destination;
- état de chacun des sous-groupes de circuits d'un groupe de circuits;
- état des circuits sur chaque groupe de circuits.

Les indicateurs d'état du réseau doivent être fournis pour pouvoir déterminer quand le réseau disponible est utilisé "à plein", notamment en précisant le moment où:

- tous les circuits d'un groupe de circuits sont occupés;
- tous les circuits d'un sous-groupe de circuits sont occupés;
- tous les groupes de circuits disponibles desservant une destination donnée sont occupés.

Ces indications révèlent la présence ou l'imminence d'un encombrement. Des informations sur l'état du réseau peuvent mettre en évidence la disponibilité du réseau pour le service, en mentionnant le nombre ou le pourcentage de circuits qui, dans chaque groupe de circuits, sont occupés ou disponibles pour le trafic.

Ces renseignements pourraient servir à déceler la cause de la difficulté ou à indiquer que des difficultés risquent de survenir si la demande augmente.

Il faudrait fournir un indicateur pour prévenir les gestionnaires du réseau lorsqu'une modification a été apportée à la configuration ou aux données d'acheminement, par exemple, en cas de suppression d'un groupe de circuits.

3.3.3 L'état du système de signalisation par canal sémaphore fournit des renseignements qui indiqueront un dérangement ou un encombrement de signalisation à l'intérieur du système. Il concerne les éléments suivants:

- réception d'un signal de transfert prohibé (systèmes de signalisation n° 6 et n° 7);
- déclenchement d'une procédure de remise en marche d'urgence (système de signalisation n° 6);
- présence d'un débordement de la mémoire tampon du terminal de signalisation (système de signalisation n° 6);
- indisponibilité d'un canal sémaphore (système de signalisation n° 7);
- indisponibilité d'une route sémaphore (système de signalisation n° 7);
- inaccessibilité d'une destination (système de signalisation n° 7).

Ces données peuvent aider à découvrir la cause de la difficulté ou avertir que des difficultés risquent de survenir à mesure que la demande augmente. Les détails sont donnés dans les Recommandations E.415 et E.505.

3.3.3.1 Des mesures prises en matière de gestion du réseau peuvent contribuer à réduire l'encombrement des systèmes de signalisation par canal sémaphore en restreignant le trafic offert aux groupes de circuits des systèmes de signalisation par canal sémaphore ou en déviant le trafic vers les groupes de circuits des systèmes de signalisation traditionnels.

3.3.3.2 Informations relatives à l'état des commutateurs distants:

- informations concernant l'encombrement à l'extérieur du commutateur considéré.

3.4 Les données sur le comportement du réseau doivent concerner:

- les conditions d'écoulement du trafic sur chaque groupe de circuits (de préférence par type de circuit);
- les conditions d'écoulement du trafic vers chaque destination (de préférence par type de circuit);
- l'efficacité des mesures prises en matière de gestion du réseau.

De plus, il peut y avoir intérêt à rassembler des données sur la performance du réseau, selon les différentes combinaisons de groupes de circuits et de destination et les classes de trafic (numérotation par l'exploitant, numérotation par l'abonné, transit, par exemple). (Voir 2.1/E.412.) Dans le cas où ces données ne sont pas disponibles, les registres où sont consignés les échecs des appels ou l'information de signalisation C7 peuvent constituer une source d'information utile pour la prise des dispositions appropriées en matière de gestion des réseaux.

3.5 La collecte des données doit être assurée par un système de mesure fonctionnant d'une manière continue ou ayant une fréquence d'échantillonnage suffisamment élevée pour fournir les renseignements requis. Par exemple, pour un équipement de commutation à commande centralisée, la fréquence d'échantillonnage nécessaire pourrait être de l'ordre d'un échantillon par seconde.

Les rapports concernant l'état et la performance du réseau doivent être établis périodiquement – par exemple, à intervalles de 3 minutes, 5 minutes, 15 minutes, 30 minutes ou une heure – les rapports les plus fréquents étant normalement les plus utiles. Toutefois, ces derniers rapports peuvent fournir des données erronées en raison d'une crête d'intensité du trafic, notamment sur de petits groupes de circuits. Les rapports de données établis par un système d'exploitation pour la gestion du réseau ont plus de valeur du fait qu'ils fournissent une description plus générale de la performance du réseau.

3.5.1 Les informations concernant un état critique ou une alerte tels que des dérangements du système de signalisation par canal sémaphore, un encombrement du commutateur, etc., devraient être communiquées relativement vite aux gestionnaires du réseau, par exemple, dans un délai de 30 secondes ou dès que l'événement en question se produit. Cette information est en général une indication du type Vrai/Faux, plutôt qu'une mesure quantitative. L'indication peut être classée en deux catégories: état et alerte. L'indication d'état correspond à une condition qui dure pendant un intervalle de temps donné, par exemple 30 secondes, alors que l'indication d'alerte dénote une modification de la condition qui se produit à un moment précis de l'intervalle de temps. Ainsi, une commande d'acheminement détourné temporaire (TAR, *temporary alternative routing*) en service est une indication d'état, alors qu'une commande TAR qui est en train d'être ajoutée ou supprimée est une indication d'alerte.

Différentes indications Vrai/Faux ainsi que leur corrélation peuvent être représentées ensemble sur un dispositif simple de visualisation qui aidera les gestionnaires du réseau à recenser rapidement l'origine des problèmes du réseau.

Si l'on veut obtenir des informations en temps réel sur l'état et la performance du réseau au niveau de destination, il est très utile de se fonder sur les données des relevés d'appel qui permettent d'analyser et, éventuellement, de corréliser les tentatives d'appel qui ont abouti ou qui ont échoué. Cette information peut servir, par exemple, à déterminer la destination difficile à atteindre (HTR, *hard-to-reach*).

Les relevés d'échec de communication, c'est-à-dire de tout appel n'ayant pas donné lieu à une réponse (signal de réponse B) constituent une subdivision des relevés d'appel. Ces relevés d'échec de communication sont fournis en "temps réel" par des commutateurs à mesure qu'ils se produisent, assortis de données sur l'état et la performance des différents courants de trafic qui sont indispensables pour:

- déterminer correctement l'emplacement et la nature des défaillances ou des anomalies du trafic;
- choisir la commande optimale de gestion de réseau à appliquer dans le réseau;
- contrôler l'efficacité des commandes de gestion du réseau.

Les principales informations présentes dans les relevés d'échec de la communication qu'il convient de transmettre au gestionnaire du réseau sont les suivantes:

- commutateur enregistreur;
- date et heure de la défaillance;
- cause de la défaillance (telle qu'elle est perçue par la logique de traitement d'appel du commutateur et à la suite de la réception d'un message de signalisation) dans le réseau téléphonique normal. On relèvera en particulier les cinq causes suivantes pour les RNIS:
 - 1) défaillance due aux caractéristiques du support de transmission;
 - 2) défaillance due à l'indicateur de préférence du sous-système ISUP;
 - 3) défaillance due à un encombrement externe;
 - 4) défaillance due à un encombrement interne;
 - 5) défaillance due à des pannes chez l'abonné;
- chiffres reçus/transmis;
- groupe de circuits entrant ou sortant;
- circuit entrant ou sortant;
- type de signalisation utilisé au moment de la défaillance et autres données pertinentes en fonction du type de signalisation utilisé;
- type de service (voir 2.1/E.412);
- numéro de l'abonné A (s'il est disponible);
- autres éléments d'équipements communs (en fonction des éléments architecturaux propres aux fournisseurs).

Pour plus de détails sur l'analyse des relevés d'appel, on se reportera aux Recommandations E.502, E.503 et E.491.

3.6 Les renseignements concernant le comportement du réseau sont généralement exprimés au moyen de paramètres facilitant l'identification des difficultés qui se présentent dans le réseau. On trouvera ci-après quelques-uns de ces paramètres.

3.6.1 taux de débordement (% OFL, *percentage overflow*): ce taux correspond au nombre de tentatives de prise ne trouvant pas de circuit libre au cours d'une période de temps donnée rapporté au nombre total de tentatives de prise sur un groupe de circuits ou pour une destination donnée au cours de la même période. Il fournira donc une indication relative au débordement d'un groupe de circuits sur un autre ou sur les tentatives de prise qui échouent parce que tous les groupes de circuits vers une destination donnée sont occupés.

$$\% \text{ OFL} = \frac{\text{Nombre de tentatives de prise en débordement}}{\text{Nombre total de tentatives de prise sur le groupe de circuits}} \times 100$$

(ou sur tous groupes de circuits desservant une destination donnée)

3.6.2 tentatives de prise par circuit et par heure¹ (BCH, *bids per circuit per hour*): ce paramètre indique le nombre moyen des tentatives de prise par circuit, pendant un intervalle de temps donné. Il permet donc d'évaluer la demande et, lorsque la mesure est effectuée à chacune des extrémités d'un groupe de circuits bidirectionnel, d'identifier le sens de transmission dans lequel la demande est la plus élevée.

$$\text{BCH} = \frac{\text{Nombre de tentatives de prise par heure}}{\text{Nombre de circuits disponibles pour le service}}$$

Pour calculer ce paramètre, il n'est pas nécessaire de recueillir des données pendant une heure. Toutefois, la valeur du paramètre calculé doit être ajustée lorsque la collecte des données s'effectue sur moins d'une heure. Ainsi, si la mesure est effectuée sur une demi-heure, le nombre de tentatives de prise doit être doublé pour obtenir le paramètre BCH.

3.6.3 taux de prises avec réponse (ASR, *answer seizure ratio*): ce taux correspond au nombre de prises aboutissant à un signal de réponse rapporté au nombre total de prises. Il s'agit d'une mesure directe de l'efficacité du service offert à partir du point de mesure; ce taux est généralement exprimé en pourcentage de la manière suivante:

$$\text{ASR} = \frac{\text{Nombre de prises aboutissant à un signal de réponse}}{\text{Nombre total de prises}} \times 100$$

Le paramètre ASR peut être mesuré pour un groupe de circuits ou un code de destination.

3.6.4 taux de tentatives de prise avec réponse (ABR, *answer bid ratio*): ce taux correspond au nombre de tentatives de prise aboutissant à un signal de réponse rapporté au nombre total de tentatives de prise. Le taux ABR peut être mesuré pour un groupe de circuits ou un code de destination.

$$\text{ABR} = \frac{\text{Nombre de tentatives de prise aboutissant à un signal de réponse}}{\text{Nombre total de tentative de prise}} \times 100$$

Ce taux est exprimé en pourcentage; il s'agit d'une mesure directe de l'efficacité du trafic à partir du point de mesure. Il est semblable au taux ASR sauf qu'il comprend les tentatives de prise qui n'aboutissent pas à une prise.

3.6.5 prises par circuit et par heure¹ (SCH, *seizures per circuit per hour*): ce paramètre indique le nombre moyen de prises d'un circuit pendant un intervalle de temps donné. Si on le rapproche des valeurs prévues de durée moyenne d'occupation et de taux d'appels efficaces/prises pour le groupe de circuits, il donne une indication de l'efficacité réelle du service offert.

$$\text{SCH} = \frac{\text{Nombre de prises par heure}}{\text{Nombre de circuits disponibles pour le service}}$$

¹ Les réseaux internationaux comportent des circuits à exploitation unidirectionnelle et d'autres à exploitation bidirectionnelle. Les caractéristiques respectives de ces courants de trafic sont essentiellement différentes; il faut en tenir compte lorsqu'on calcule les paramètres BCH et SCH:

- i) soit en multipliant par 2 le nombre des circuits unidirectionnels, pour obtenir un nombre équivalent de circuits bidirectionnels;
- ii) soit en divisant par 2 le nombre des circuits bidirectionnels, pour obtenir un nombre équivalent de circuits unidirectionnels.

Pour éviter toute conclusion erronée, il importe que la méthode utilisée soit bien comprise lorsque des paramètres BCH et SCH sont analysés et que les Administrations échangent des données concernant ces paramètres.

Pour calculer ce paramètre, il n'est pas nécessaire de recueillir les données pendant une heure. (Voir 3.6.2 – BCH.)

3.6.6 occupation: l'occupation peut être exprimée en diverses unités, par exemple: en erlangs, en centaines de secondes de communication ou en pourcentage. Ce paramètre peut être mesuré comme un total pour une destination ou pour un groupe de circuits, et également comme moyenne par circuit sur un groupe donné. Dans le cadre de la gestion de réseau, il fournit des indications sur le taux d'utilisation et sur les niveaux de trafic inhabituels.

3.6.7 durée d'occupation moyenne par prise: ce paramètre s'obtient en divisant la durée d'occupation totale par le nombre total de prises; il peut être calculé pour un groupe de circuits ou pour un équipement de commutation.

3.6.8 taux de prises avec signal d'occupation (BFSR, *busy-flash seizure ratio*): ce taux correspond au nombre de prises aboutissant à un signal d'occupation (ou à son équivalent) rapporté au nombre total de prises. Le paramètre BFSR est généralement mesuré pour un groupe de circuits.

$$\text{BFSR} = \frac{\text{Nombre de prises aboutissant à un signal d'occupation}}{\text{Nombre total de prises}} \times 100$$

NOTE – La source des signaux d'occupation (ou leur équivalent) varie selon le système de signalisation utilisé. Par conséquent, le paramètre BFSR peut être différent selon les groupes de circuits; il convient donc d'être prudent si on veut comparer les valeurs du paramètre BFSR obtenues pour différents groupes de circuits.

La définition de nouveaux paramètres appelle un complément d'étude.

3.6.9 taux d'efficacité du réseau (NER, *network effectiveness ratio*): ce taux est destiné à rendre compte de la capacité des réseaux à acheminer des appels vers un terminal distant. Il exprime la relation qui existe entre le nombre de prises et le nombre total de prises aboutissant soit à un signal de réponse, soit à un signal d'utilisateur occupé, soit à une sonnerie de non-réponse, soit, dans le cas du RNIS, à un rejet ou une non-disponibilité du terminal. Contrairement au taux ASR, le taux NER ne tient pas compte des effets dus au comportement de l'utilisateur et du terminal:

$$\text{NER} = \frac{\text{Nombre de prises acheminées vers un terminal distant}}{\text{Nombre total de prises}} \times 100$$

3.7 Le nombre de paramètres qu'une Administration juge possible ou nécessaire de calculer dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi ceux-ci il convient de mentionner:

- a) les données disponibles dans un centre de commutation;
- b) les arrangements particuliers qui sont pris en matière d'acheminement (par exemple: SCH et BCH se rapportent exclusivement au comportement des groupes de circuits tandis que ABR, ASR et % OFL peuvent concerner le comportement d'un groupe de circuits ou d'un équipement de destination);
- c) les relations entre les différents paramètres [par exemple: SCH peut fournir des indications analogues à celles de ASR (voir 3.6.5)].

3.8 La corrélation entre alarmes de transmission et de commutation (par exemple défaillance, encombrement) peut servir pour les activités de contrôle de gestion du réseau et de rétablissement (voir Recommandation E.413).

La fourniture d'une information de surveillance du réseau de transmission facilitera l'application des commandes de gestion du réseau; elle pourra aussi être utile au point de commande de rétablissement (voir Recommandation M.725) pour établir des priorités de rétablissement. Transmise à temps, cette information mettra le gestionnaire du réseau en mesure de comprendre et de commander/restructurer le réseau et les flux de trafic immédiatement, au lieu de réagir après coup à un encombrement ou à un fonctionnement défectueux. Cette fonction peut être facilitée par la mise

au point de systèmes reposant sur la connaissance, capables d'utiliser un modèle du réseau, son état actuel et les statistiques des précédents incidents dont il a été l'objet pour suggérer des options possibles de commande/restructuration.

3.8.1 L'information d'état et de performance des équipements de transmission devrait identifier séparément l'élément du réseau et les responsables de l'élément du réseau chaque fois que c'est possible et comporter les mentions suivantes:

- identité de l'élément de réseau;
- indications de taux d'erreur/qualité de service [taux d'erreur sur les bits (BER, *bit error ratio*): voir Recommandation G.821];
- charge de l'élément de réseau (par exemple charge du processeur);
- état de l'élément de réseau (mode de fonctionnement, défaillance, service dégradé, systèmes affectés);
- mode de rétablissement (identité de l'élément de réseau servant au rétablissement).

Ces paramètres peuvent fournir également une information pour la gestion des ressources de l'équipement de transmission numérique (DTE, *digital transmission equipment*). Il est reconnu qu'il faudra normaliser les indications provenant des équipements de ce type, qu'il s'agisse par exemple d'un équipement de multiplication de circuit numérique (DCME, *digital circuit multiplication equipment*) ou d'un système de brassage numérique (DCC, *digital cross-connect*).

3.8.2 Dans un réseau moderne, la surveillance est nécessaire pour assurer une gestion intégrée du service. C'est pourquoi un système de surveillance de la transmission est indispensable pour assurer la centralisation des alarmes et contrôler la performance et permettre ainsi au gestionnaire du réseau de réagir immédiatement et de repérer l'élément de réseau qui risque de perturber le trafic.

Un tel système devrait pouvoir être relié à un système de gestion du réseau, par l'intermédiaire d'une interface standard (voir Recommandation M.3010). Il devrait pouvoir être relié aux éléments du réseau pour permettre:

- la réception des alarmes de réseau et de l'information sur la performance et la retransmission de ces informations, sous une forme intelligente, à un centre de gestion du réseau;
- l'association des alarmes de transmission en fonction du site (le cas échéant);
- un traitement pour fournir des alarmes et des signalisations d'alarmes au responsable de service;
- le filtrage des alarmes de niveau inférieur au bénéfice des alarmes de niveau supérieur;
- l'association des circuits/routes/systèmes avec les éléments du réseau, comme les systèmes DCME et DCC et une indication de l'effet de la défaillance d'un élément sur la performance.

4 Interprétation des paramètres

Une façon très commode d'interpréter les paramètres sur lesquels reposent les décisions de gestion du réseau, consiste à prendre le centre de commutation international d'origine comme point de référence (voir Figure 1).

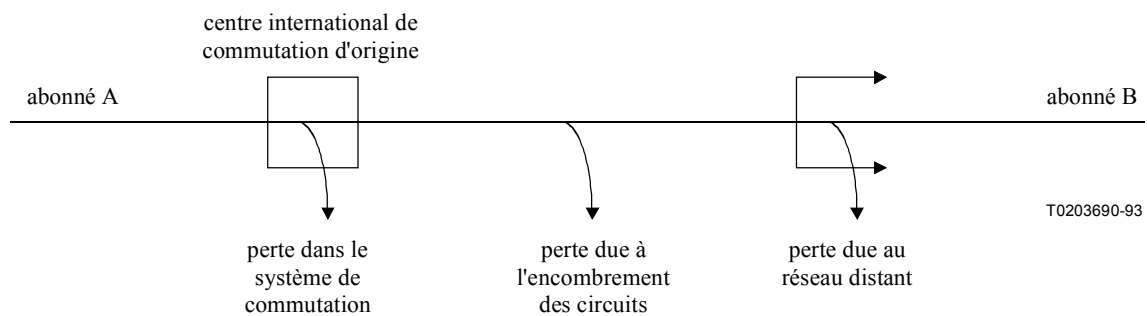


Figure 1/E.411 – Interprétation des paramètres

A partir de ce point de référence, les facteurs qui influent sur l'établissement d'une communication peuvent être répartis en trois catégories principales:

- a) perte dans le système de commutation (perte due à l'extrémité locale);
- b) perte due à l'encombrement des circuits (perte due à l'extrémité locale);
- c) perte due au réseau distant (perte due à l'extrémité distante).

4.1 Perte dans le système de commutation

Il peut y avoir perte dans le système de commutation pour diverses raisons:

- 1) absence de trajet de transmission, encombrement des équipements centralisés ou des blocs de commutation, surcharge des files d'attente ou des processeurs;
- 2) défaillances de la signalisation d'arrivée;
- 3) erreurs imputables à l'abonné ou à l'exploitant (numéros insuffisants ou faux numéros, libération prématurée, etc.);
- 4) erreurs d'acheminement (accès au transit interdit);
- 5) autres défaillances techniques;
- 6) caractéristique du support de transmission.

On trouvera au 3.3 des indications permettant d'identifier la perte de commutation.

4.2 Perte due à l'encombrement des circuits

Cette perte dépend:

- 1) du nombre des circuits disponibles pour une destination donnée;
- 2) du niveau de la demande pour cette destination;
- 3) de la performance du trafic sur les groupes de circuits vers cette destination;
- 4) de l'absence de circuit;
- 5) caractéristique du support de transmission.

On peut obtenir des indications sur l'éventualité d'une perte due à l'encombrement des circuits d'après les renseignements détaillés sur l'état du réseau figurant au 3.3.2.

Une perte due à l'encombrement des circuits peut être décelée par:

- le pourcentage de débordement (voir 3.6.1);
- la différence entre les "tentatives de prise par circuit et par heure" et les "prises par circuit et par heure" sur le groupe de circuits final (voir 3.6.2 et 3.6.5);

- la différence entre le taux de tentatives de prise avec réponse et le taux de prises avec réponse (voir 3.6.3 et 3.6.4).

Il convient de noter que, pour des groupes de circuits bidirectionnels, une demande excessive dans le sens arrivée peut aussi entraîner une perte due à l'encombrement des circuits. On peut identifier celle-ci en comparant les tentatives de prise au départ et à l'arrivée, les prises ou l'occupation.

4.3 Perte due au réseau distant

La perte due au réseau distant peut être divisée en:

- 1) *perte technique*: due à des dérangements dans le centre distant et sur les circuits nationaux;
- 2) *perte imputable aux abonnés*: abonné B occupé ou ne répondant pas, numéro incorrect, numéro non disponible, etc.;
- 3) *perte imputable au trafic*: capacité du réseau distant insuffisante par rapport à la demande de trafic;
- 4) *caractéristique du support de transmission*.

Dans des conditions normales, on a constaté que la valeur de la perte due au réseau distant, mesurée dans un grand échantillon sur une longue période, peut être fixe ou variable (cette valeur varie selon la destination, l'heure de la mesure, et d'un jour à l'autre).

Des conditions anormales (forte demande, dérangement, etc.) peuvent influencer fortement sur les pertes dues au réseau distant. On peut identifier les variations de la perte due au réseau distant grâce aux facteurs suivants:

- taux de prises avec réponse (voir 3.6.3) (mesure directe);
- prises par circuit et par heure (voir 3.6.5) (mesure indirecte);
- durée d'occupation moyenne par prise (voir 3.6.7) (mesure indirecte);
- taux de prises avec signal d'occupation (voir 3.6.8) (mesure directe).

5 Critères de décision

5.1 Pour pouvoir décider si une action de gestion du réseau doit être faite, on a besoin d'informations "en temps réel" sur l'état et la performance du réseau. Il est avantageux, dans un premier temps, de pouvoir extraire uniquement les renseignements indispensables pour identifier les difficultés susceptibles de survenir dans le réseau. Cela peut se faire en fixant des valeurs de seuil aux paramètres de performance en les associant au nombre ou au pourcentage des circuits et des organes de commande centralisée qui sont en service, de telle manière que, lorsque ces valeurs de seuil sont dépassées, une action de gestion du réseau puisse être envisagée. Ces valeurs de seuil constitueront certains critères pour la prise des décisions.

5.2 Les indications de dépassement de seuil, de même que les indications: "tous les circuits d'un groupe de circuits sont occupés" et "tous les groupes de circuits pour une destination déterminée sont occupés" peuvent être utilisées en vue d'attirer l'attention des responsables sur un secteur du réseau, au sujet duquel des renseignements de performance détaillés seront nécessaires.

5.3 C'est au personnel chargé de la gestion du réseau qu'il incombe de décider s'il y a lieu d'entreprendre une action de gestion, et quelle action entreprendre. En plus des critères mentionnés plus haut, cette décision sera déterminée par plusieurs facteurs, qui pourront être:

- la connaissance de l'origine de la difficulté;
- des renseignements détaillés sur la performance et l'état du réseau;
- l'existence éventuelle de plans préétablis (voir Recommandation E.413);
- l'expérience et la connaissance du réseau;

- le plan d'acheminement utilisé;
- les schémas d'écoulement du trafic local;
- la capacité de maîtriser l'écoulement du trafic (voir Recommandation E.412);
- le résultat de l'analyse des causes d'échec des appels.

Il appartient à ce personnel de vérifier que les commandes ordinaires de gestion du réseau, une fois appliquées, font bien l'objet d'une surveillance permanente.

6 Actions ou dispositions de gestion du réseau

6.1 Généralités

Les dispositions de gestion du réseau appartiennent à deux grandes catégories:

- a) celles qui ont un caractère d'"expansion", c'est-à-dire qui ont pour objet de permettre au trafic rencontrant de l'encombrement, d'emprunter les éléments du réseau faiblement chargés;
- b) celles qui visent, à titre de "protection", à écarter du réseau le trafic, en période d'encombrement, qui n'a qu'une faible probabilité d'aboutissement.

Normalement, la meilleure solution à apporter à un problème de gestion du réseau est une disposition ayant un caractère d'expansion. Des dispositions de protection ne devraient être prises que si les dispositions ayant un caractère d'expansion ne sont pas possibles ou sont inefficaces.

Les dispositions de gestion du réseau peuvent être prises:

- conformément à des plans conclus entre les Administrations intéressées avant l'événement (voir Recommandation E.413);
- conformément à des arrangements spéciaux conclus au moment de l'événement (voir Recommandation E.413);
- par une Administration souhaitant réduire son trafic entrant dans le réseau international ou protéger son réseau international.

6.2 Dispositions ayant un caractère d'expansion

Ces dispositions consistent, pour soulager les groupes de circuits encombrés, à réacheminer le trafic sur des parties du réseau moins chargées, par exemple, en mettant à profit le décalage entre les heures chargées.

Exemples de ce type de dispositions:

- a) mise en place d'arrangements temporaires pour l'acheminement détourné, en plus des arrangements qui existent normalement;
- b) dans un pays où existent plusieurs centres de commutation internationaux, réorganisation temporaire de la distribution du trafic international de départ (ou d'arrivée);
- c) établissement d'acheminements par voie détournée dans le réseau national, pour écouler le trafic international d'arrivée;
- d) établissement, pour le trafic international de départ, d'acheminements par voie détournée dans le réseau national pour aboutir à un centre international de départ.

La disposition de protection consistant à interdire l'accès à l'un des sens d'exploitation sur des circuits à double sens [voir 6.3 a)] peut se traduire par un effet d'expansion dans l'autre sens d'exploitation.

6.3 Dispositions de protection

Les dispositions de protection sont conçues pour écarter du réseau en période d'encombrement les appels qui n'ont qu'une faible probabilité d'aboutissement. Ces appels doivent être bloqués aussi près que possible de leur point de départ, de manière qu'une partie plus grande du réseau soit disponible pour les appels qui ont le plus de chance d'aboutir.

Exemples de dispositions de protection:

- a) *retrait temporaire du service de certains circuits (mise des circuits en état d'occupation)* – Cette disposition peut être prise en cas d'encombrement important d'une partie éloignée du réseau.

NOTE – Pour les circuits bidirectionnels, il peut être suffisant d'interrompre la performance dans un seul sens. Cette disposition est appelée "mise en sens unique".
- b) *directives spéciales destinées aux exploitants* – Par exemple, ces directives peuvent stipuler qu'un nombre limité de tentatives (voire même aucune tentative) seront faites pour établir une communication sur un groupe de circuits encombré ou vers un centre de commutation encombré, ou en direction d'une destination déterminée subissant un encombrement;
- c) *annonces enregistrées spéciales* – De telles annonces peuvent être prévues dans un centre de commutation international ou national; à l'apparition d'un encombrement important dans une partie du réseau, elles avertiraient les abonnés (et/ou les exploitants), pour qu'ils prennent des dispositions appropriées;
- d) *suppression d'un débordement* – Cette disposition permet d'empêcher que le trafic soit transféré par débordement sur certains groupes de circuits ou vers des centres de commutation éloignés qui sont déjà encombrés;
- e) *suppression du trafic direct* – Cette disposition réduit le trafic qui accède à un groupe de circuits afin de réduire la charge de trafic du réseau éloigné;
- f) *suppression du trafic à destination d'un centre de commutation donné (blocage de code ou échelonnement des appels)* – Cette disposition peut être prise lorsqu'on apprend qu'une partie éloignée du réseau est encombrée;
- g) *mise en réserve de circuits* – Cette action consiste à réserver les derniers circuits inactifs d'un groupe à un type donné de trafic.

6.4 On trouvera dans la Recommandation E.412 des renseignements sur les commandes de gestion du réseau (ainsi que sur leur méthode d'activation) qui peuvent être utilisés pour les dispositions d'expansion ou de protection.

6.5 Dispositions en cas de catastrophes

6.5.1 Les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme peuvent endommager le réseau téléphonique, susciter un fort trafic de télécommunication, ou les deux.

6.5.2 Il faut établir un seul point de contact pour les renseignements concernant le réseau afin d'éviter toute confusion, des travaux faisant double emploi et pour faire en sorte que les services de télécommunication soient rétablis selon un processus méthodique. Il est recommandé que ce seul point de contact soit le centre d'implémentation et de commande de la gestion du réseau (voir paragraphe 4/E.414) dépendant de l'Administration affectée par la catastrophe.

6.5.3 Le rôle du centre d'implémentation et de commande de la gestion du réseau peut varier selon l'ampleur ou les répercussions de la catastrophe. Toutefois, il peut être nécessaire de prendre les dispositions ci-après:

- évaluer les répercussions de la catastrophe sur le réseau (systèmes de transmission, centres de commutation, groupes de circuits, indicatifs de destination, destinations isolées);

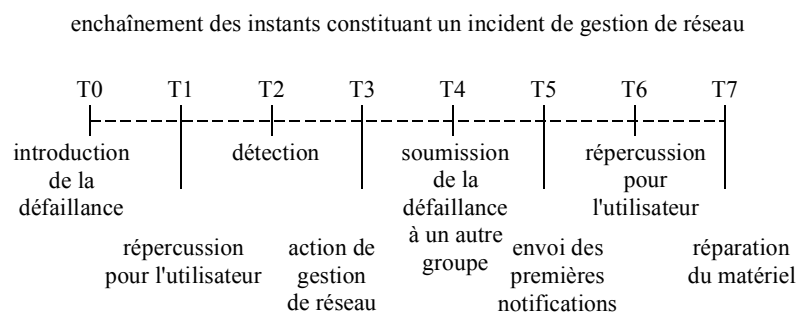
- communiquer des renseignements sur l'état du réseau, s'il y a lieu:
 - i) aux services d'exploitant;
 - ii) aux relations publiques et à la presse;
 - iii) aux services gouvernementaux;
 - iv) aux autres centres d'implémentation et de commande de la gestion du réseau;
- concevoir et implémenter des stratégies de commande (d'expansion et de protection);
- aider à déterminer la nécessité et l'emplacement des matériels techniques à utiliser pour rétablir les communications.

6.6 Paramètres de performance applicables aux services de gestion de réseau

Pour aider les services de gestion de réseau à évaluer les performances du centre de gestion de réseau, il convient de leur fournir quotidiennement des directives en matière d'exploitation. D'où l'utilisation d'indicateurs de performance.

Toutes les actions de gestion de réseau peuvent, en fait, se mesurer en temps. A chaque fois qu'un incident affectant l'utilisateur se produit, le temps – de rétablissement, de réparation, d'exécution de l'action de gestion de réseau, etc. – devient le facteur crucial.

Par exemple, lorsqu'ils sont confrontés à un incident type, les gestionnaires de réseau procèdent à la mesure des instants "T" suivants (voir Figure 2 et Tableau 1).



T0206950-97

Figure 2/E.411 – Chronogramme de l'incident

Tableau 1/E.411 – Définition des instants successifs

Instant	Définitions
T0	Instant où une défaillance est introduite pour la première fois dans le réseau, qu'elle ait ou non des répercussions sur un service offert aux utilisateurs (modification d'un logiciel activé sur un groupe de circuits n'écoulant aucun trafic au moment de l'activation). voir Recommandation E.436 pour la définition d'une défaillance. Pour ce qui est de la gestion du réseau, il appartient à chaque Administration/entreprise de définir ce qu'est une défaillance. Toutefois, en règle générale, il s'agit d'un problème au niveau des logiciels ou du matériel qui a des conséquences préjudiciables sur les performances du réseau ou pour les utilisateurs.
T1	Instant où la première tentative d'appel de l'utilisateur est affectée.
T2	Instant où le problème de réseau (défaillance) est détecté par le gestionnaire du réseau. La détection peut être effectuée via un système d'exploitation ou verbalement. Si elle est effectuée à l'aide d'un système d'exploitation, l'instant de détection est le moment où l'anomalie s'est produite et non pas celui où elle a été observée pour la première fois.
T3	Instant où s'est produite l'action de commande de gestion de réseau visant à réduire au minimum ou à éliminer les tentatives d'appel des utilisateurs ayant échoué.
T4	Instant où la défaillance a été soumise à un autre groupe (maintenance, mise en service, acheminement, etc.) en vue d'y remédier.
T5	Envoi des premières notifications appropriées.
T6	Instant où la défaillance cesse d'avoir des répercussions sur les utilisateurs du fait de l'action de commande de gestion de réseau, du rétablissement du service ou de la réparation du matériel/des logiciels.
T7	Instant de rétablissement du service une fois effectuée la réparation du matériel.

Les entreprises se doivent d'accorder la plus haute importance au facteur temps pour mesurer la performance de leur service de gestion de réseau. Il faut ensuite une procédure simple qui rende compte, dans un échelon supérieur, des tâches généralement accomplies comme indiqué dans le diagramme ci-dessus.

Deux mesures, avec le facteur temps pour paramètre, sont proposées ci-dessous à l'intention des services de gestion de réseau, selon les instants et les définitions figurant dans le diagramme ci-dessus:

- *première mesure*
des deux laps de temps T2 à T3 ou T2 à T4, mesurer celui qui est le plus court;
les gestionnaires de réseau conviennent au départ de la nécessité de procéder à une action de commande gestion de réseau ou de soumettre les incidents à d'autres groupes;
mesure: pourcentage d'incidents soumis à d'autres groupes ou d'actions de gestion de réseau dans un délai X à compter de la réception du message de détection. A titre d'indication:
 - 90 à 100% des incidents sont soumis à d'autres groupes ou donnent lieu à une action dans un délai de 45 minutes (dans les cas les plus favorables);
 - 70 à 89,9% des incidents sont soumis à d'autres groupes ou donnent lieu à une action dans un délai de 45 minutes (dans l'universalité des cas);
 - moins de 70% des incidents sont soumis à d'autres groupes ou donnent lieu à une action dans un délai de 45 minutes (moyenne);
- *deuxième mesure*
laps de temps T1 à T3 ou T1 à T4;
des laps de temps T1 à T3 ou T1 à T4, mesurer celui qui est le plus court;

mesurer la durée moyenne des incidents depuis l'instant où se produit la première répercussion ressentie par les utilisateurs jusqu'à l'instant où a lieu l'action de gestion de réseau ou celui où les incidents sont soumis à d'autres groupes;

la réponse interviendra dans un délai de X minutes à compter de l'instant où se produit la première répercussion ressentie par les utilisateurs jusqu'à l'instant où a lieu la réaction de gestion de réseau. Comme pour la première mesure, la réponse consistera à déclencher l'action de commande de gestion de réseau et/ou à soumettre les incidents à d'autres services. A titre d'indication:

- moins de 45 minutes pour une moyenne de 90 à 100% d'incidents (cas les plus favorables);
- de 45 à 60 minutes pour une moyenne de 75 à 89,9% d'incidents (universalité des cas);
- plus de 60 minutes pour une moyenne de 0 à 74,9% des incidents (moyenne).

NOTE – L'utilisation des autres laps de temps (instants T1 à T7) appelle un complément d'étude.

7 Echange d'informations

7.1 Une gestion efficace du réseau exige de bonnes communications et coopérations entre les divers éléments de gestion du réseau d'une Administration et avec des éléments analogues dans d'autres Administrations (voir Recommandation E.414). Cela inclut l'échange d'informations en temps réel concernant l'état et la performance des groupes de circuits, des centres de commutation et l'intensité du trafic dans des destinations éloignées.

7.2 Ces informations peuvent être échangées de diverses manières, selon les besoins des Administrations. Des communications téléphoniques peuvent être établies entre des centres de gestion du réseau à l'aide de circuits de service spécialisés ou du réseau téléphonique public. Certains signaux peuvent se rapporter à l'état du centre (en ce qui concerne les indicateurs d'encombrement de la commutation), à l'état de la destination (difficile à atteindre) et aux informations relatives à l'acheminement précédent de la communication, ce qui peut impliquer un traitement particulier lorsque des commandes de gestion de réseau déterminées sont mises en œuvre [indicateurs d'acheminement détourné temporaire (TAR) et de communications réacheminées], voir aussi la Recommandation E.412. Certains signaux peuvent être acheminés directement par le système de signalisation par canal sémaphore. (Voir Recommandation Q.297 pour le système de signalisation n° 6 et Recommandations Q.722, Q.723, Q.724, Q.762, Q.763 et Q.764 pour le système de signalisation n° 7.) On peut acheminer régulièrement un trafic de données plus important sur le réseau de gestion des télécommunications (RGT) (voir Recommandation M.3010) ou sur un réseau à commutation de paquets. Le télex ou un moyen analogue, ou encore la télécopie peuvent être utilisés en vue de transmettre moins fréquemment des volumes de données plus faibles.

7.3 Directives concernant l'utilisation de la signalisation par canal sémaphore pour la gestion du réseau

7.3.1 Les systèmes de signalisation par canal sémaphore permettent de transmettre de manière rapide et sûre les signaux d'exploitation pour la gestion du réseau entre centres de commutation. On peut citer, par exemple, le transfert de signaux d'encombrement du centre de commutation pour le système de réduction automatique de l'encombrement (ACC, *automatic congestion control*) (voir 3.1/E.412). Ces signaux doivent être traités en priorité dans la commande de flux de signalisation par canal sémaphore. On trouvera dans la Recommandation Q.297 des détails relatifs à l'application des signaux d'exploitation pour la gestion du réseau dans le système de signalisation n° 6. En ce qui concerne le système de signalisation n° 7, on trouvera dans les Recommandations Q.722, Q.723 et Q.724 les détails concernant le sous-système utilisateur téléphonie (TUP, *telephone user part*) et dans les Recommandations Q.762, Q.763 et Q.764 les détails concernant le sous-système utilisateur du RNIS (ISUP, *ISDN user part*).

7.3.2 On peut également utiliser le système de signalisation n° 7 pour transférer des données de gestion du réseau et des informations sur l'état du réseau entre un centre de commutation et son système d'exploitation pour la gestion du réseau, ainsi qu'entre des systèmes d'exploitation pour la gestion du réseau. Il convient de noter que, pour ces applications, le volume de données à transférer peut être très important et la fréquence de transmission peut elle aussi être élevée, c'est-à-dire toutes les trois minutes. Lorsque ces données sont transférées sur des canaux sémaphores qui acheminent également le trafic de signalisation des utilisateurs, il faut adopter des mesures de sauvegarde très strictes pour réduire au minimum le risque de surcharge du système de signalisation pendant des période de pointe au cours desquelles le trafic de signalisation des utilisateurs et la transmission des données pour la gestion du réseau atteignent leurs niveaux les plus élevés. Ces mesures comprennent:

- la limitation du volume d'information sur la gestion du réseau à transférer sur les canaux sémaphores qui acheminent également des messages de signalisation des utilisateurs;
- l'utilisation de canaux sémaphores spécialisés pour la gestion du réseau;
- l'utilisation du réseau de gestion des télécommunications (RGT) ou du sous-système application pour l'exploitation et la maintenance (OMAP, *operation and maintenance application part*) du système de signalisation n° 7 (doit faire l'objet d'un complément d'étude);
- l'élaboration des priorités de contrôle de flux appropriées pour les informations de gestion du réseau (doit faire l'objet d'un complément d'étude);
- la mise en place, dans le système d'exploitation pour la gestion du réseau, d'un dispositif permettant de réagir aux messages de contrôle de flux du système de signalisation.

7.4 Echanges d'informations visant à améliorer le taux d'aboutissement d'appels internationaux de transit

En cas d'encombrement de ses circuits directs, une Administration envoie généralement des appels de débordement à une Administration de transit qui les retransmet à l'Administration de destination. Il n'en reste pas moins que la surveillance en temps réel des appels de transit est généralement difficile, étant donné que l'Administration d'origine de l'appel ne dispose pas forcément des informations voulues sur l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic entre le réseau de transit et le réseau de destination. Cette situation peut avoir les deux effets non recherchés suivants:

- 1) ignorant le fort encombrement entre le réseau de transit et le réseau de destination, l'Administration d'origine de l'appel continue d'envoyer les appels au réseau de transit;
- 2) ignorant le grand nombre de circuits libres qui relie un réseau de transit à un réseau de destination, l'Administration d'origine de l'appel envoie des appels de débordement à d'autres réseaux de transit très encombrés.

En revanche, si elle obtient de l'Administration de transit des informations appropriées sur l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic en temps réel, l'Administration d'origine de l'appel sera à même de surveiller, de gérer et d'optimiser le taux d'aboutissement des appels de transit. Somme toute, en échangeant entre elles des informations, les Administrations peuvent améliorer le taux d'aboutissement de leurs appels de transit respectifs.

L'échange d'informations en temps quasi réel, par exemple toutes les 5 minutes, est indispensable pour une gestion du trafic en temps opportun durant les heures ou les minutes de fort encombrement. Pour l'échange de telles informations, l'exploitation automatique s'impose; une exploitation manuelle, telle que l'exploitation par télécopie, risquerait d'être inadaptée. Il est particulièrement important que les informations à échanger en temps quasi réel soient normalisées, car une Administration de destination doit assembler rapidement divers éléments d'information provenant d'un grand nombre d'expéditeurs et, par voie de conséquence, prendre une décision de gestion du trafic en temps voulu.

Les informations sur l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic peuvent être transférées entre les systèmes d'exploitation de gestion du réseau (voir 9.4) de différentes Administrations, plutôt que directement entre les centres de commutation de leurs Administrations respectives.

7.4.1 Informations à échanger

L'échange d'informations sur l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic passe par l'échange d'informations de référence sur les états des circuits et les paramètres de qualité d'écoulement du trafic à mesurer. Ces informations de référence sont communiquées à l'Administration de destination par l'échange des éléments suivants:

– *Type de pool de circuits*

Un **pool de circuits** désigne un ensemble de groupes de circuits considérés comme un tout par rapport auquel sont définis les états des circuits et les mesures de qualité d'écoulement du trafic. On distingue trois types de concentrations de circuits. Un **pool de jonction** (*office pool*) regroupe tous les groupes de circuits reliant un commutateur à un autre commutateur. Un **pool d'Administration** (*Administration pool*) regroupe tous les groupes de circuits reliant un commutateur au réseau d'une autre Administration. Un **pool global d'Administration** (*Administration-summary pool*) regroupe tous les groupes de circuits reliant le réseau d'une Administration au réseau d'une autre Administration. Voir Figure 3.

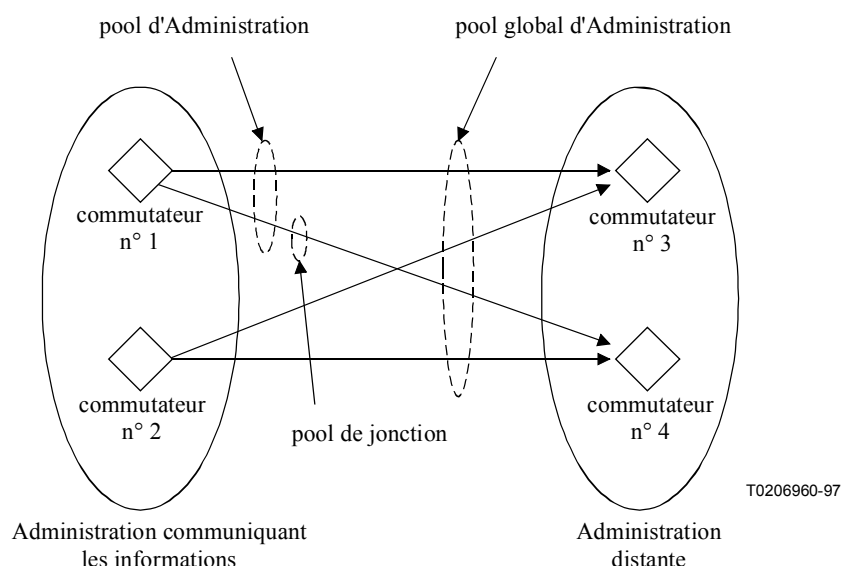


Figure 3/E.411 – Types de pools de circuits

Le choix du type de pool peut dépendre de l'architecture d'acheminement de l'Administration qui communique les informations. Dans le cas par exemple de la Figure 3, si le commutateur n° 1 est le commutateur d'acheminement final (c'est-à-dire le commutateur vers lequel seront acheminés pour une dernière tentative les appels qui ne trouvent pas de circuits libres au départ de l'Administration qui communique les informations à destination de l'Administration distante), c'est que le pool d'Administration constitue l'unité appropriée.

Quel que soit le type de pool, une donnée de pool de circuits envoyée à une Administration d'origine de l'appel doit inclure le nombre exact de circuits autorisés pour les appels de transit au départ de ladite Administration.

– *Commutateur/Administration communiquant les informations*

On entend par commutateur/Administration communiquant les informations le point d'extrémité d'un pool de circuits, à savoir un commutateur ou une Administration, au niveau

duquel sont mesurés l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic. Si le pool de circuits est du type pool de jonction ou pool d'Administration, le commutateur/l'Administration qui communique les informations doit être un commutateur. Si le pool de circuits est du type pool global, le commutateur/l'Administration qui communique les informations doit être une Administration.

– *Commutateur/Administration distant(e)*

On entend par commutateur/Administration distant(e) le point d'extrémité du pool de circuits situé à l'opposé du commutateur ou de l'Administration distant(e). Si le pool de circuits est du type pool de jonction, le commutateur/l'Administration distant(e) doit être un commutateur. Si le pool de circuits est du type pool d'Administration ou pool global, le commutateur/l'Administration distant(e) doit être une Administration.

– *Nombre total de circuits bidirectionnels*

On entend par nombre total de circuits bidirectionnels le nombre de circuits qui peuvent être utilisés dans un sens ou dans l'autre.

– *Nombre total de circuits unidirectionnels de départ*

On entend par nombre total de circuits unidirectionnels de départ le nombre de circuits qui peuvent être utilisés pour des appels sortants, mais pas pour des appels entrants.

– *Période de collecte de données*

On entend par là la période pendant laquelle les données relatives à l'état des circuits et à la qualité d'écoulement du trafic sont collectées.

– *Date et heure*

On entend par là le moment auquel les données relatives à l'état des circuits et à la qualité d'écoulement du trafic sont collectées.

L'échange des éléments d'information ci-après concernant l'état des circuits et la qualité d'écoulement du trafic est utile pour les appels internationaux de transit: occupation et indisponibilité pour cause de maintenance², nombre total de tentatives de prises, tentatives de prises en débordement, prises d'appels entrants, circuits disponibles, taux de prises avec réponse (ASR), pourcentage de circuits par satellite, pourcentage de circuits d'équipement de multiplication de circuit numérique (DCME) et type de voie d'acheminement. Quelques-uns de ces éléments d'information sont définis aux 3.6 et 3.8.1. L'indisponibilité pour cause de maintenance indique le nombre de circuits qui sont déclarés indisponibles pour les prises d'appels sortants pour cause de maintenance ou de défaillance des circuits ou pour d'autres raisons. Les circuits disponibles sont les circuits libres utilisables pour les prises d'appels sortants. Le type de voie d'acheminement indique si les circuits de référence utilisés pour l'acheminement sont du type à utilisation élevée, de dernier choix ou d'un autre type.

Parmi tous les éléments d'information susmentionnés, il existe un ensemble minimal d'éléments qui sont utilement applicables à une Administration de destination. Les informations de cet ensemble doivent être échangées à titre prioritaire, alors que les autres éléments d'information peuvent être échangés à titre facultatif. Les éléments à échanger à titre prioritaire sont les suivants: type de pool de circuits, commutateur/Administration qui communique les informations, commutateur/Administration distant(e), nombre total de circuits bidirectionnels, nombre total de circuits de départ unidirectionnels, période de collecte de données, date et heure, occupation² et indisponibilité pour cause de maintenance². Les éléments facultatifs sont les suivants: tentatives de prises, tentatives de prises en débordement, prises d'appels entrants, circuits disponibles, taux de prises avec réponse

² Les éléments d'information occupation et indisponibilité pour cause de maintenance à fournir en priorité peuvent être remplacés par l'élément circuits disponibles. Dans ce cas, l'élément circuits disponibles devient prioritaire, les éléments occupation et indisponibilité pour cause de maintenance devenant facultatifs.

(ASR), pourcentage de circuits par satellite, pourcentage de circuits DCME et type de voie d'acheminement.

L'échange d'éléments d'information spéciaux entre Administrations peut être décidé par accord bilatéral/multilatéral. L'échange d'éléments d'information prioritaires est vivement recommandé dans tout accord bilatéral/multilatéral.

8 Introduction de la gestion des réseaux

La mise en œuvre de la gestion des réseaux dans un réseau existant doit être considérée comme un projet à long terme. Il faut en effet du temps pour:

- acquérir une connaissance et une expérience de la gestion des réseaux;
- étudier les caractéristiques d'un réseau donné;
- élaborer les spécifications de la gestion du réseau dans les centres de commutation téléphoniques actuels et futurs et en discuter avec les fabricants;
- contrôler l'introduction des dispositifs, organiser puis entraîner le personnel nécessaire à la gestion du réseau;
- introduire des dispositifs limités dans les centres de commutation existants utilisant des techniques plus anciennes.

Il serait rationnel de commencer par utiliser des dispositifs limités existants pour gérer le réseau et d'élaborer des systèmes complets de gestion du réseau pour la mise en service de commutateurs modernes à commande par programme enregistré (SPC, *stored program control*).

8.1 Exploitation des moyens et du matériel existants

8.1.1 Responsabilité

Il importe tout d'abord de définir et d'attribuer dans une organisation donnée la responsabilité de la gestion du réseau. Cette organisation initiale pourra alors être étendue, si nécessaire, conformément aux indications de la Recommandation E.414.

8.1.2 Exploitants du service téléphonique

Les exploitants ont généralement connaissance des difficultés aussitôt qu'elles surgissent dans le réseau, ce qui leur permet de déterminer s'il faut intervenir dans l'écoulement du trafic. On peut alors leur demander de modifier leurs procédures pour réduire la répétition des tentatives de prise ou de recourir à des acheminements par voie détournée pour aboutir à une destination. Ils peuvent également, en cas de situation inhabituelle, donner des informations et des instructions particulières aux utilisateurs et aux exploitants de centres de commutation éloignés.

8.1.3 Possibilités des commutateurs

Les commutateurs sont parfois dotés de certaines caractéristiques qui peuvent être adaptées à la gestion du réseau. Les données déjà disponibles pour la maintenance ou l'ingénierie du trafic peuvent être utilisées pour la gestion du réseau; on peut également accéder à ces données en ajoutant une interface. En outre, des commutateurs manuels ou des touches peuvent être mis en place dans les commutateurs électromécaniques pour bloquer certains indicatifs de destination ou pour changer de voies détournées. Tous les éléments de l'équipement de commande centralisée peuvent en être séparément dotés, ce qui permet une régulation harmonieuse du trafic vers une destination donnée.

Le domaine d'application de la gestion du réseau dans un réseau de télécommunication peut dépendre des techniques utilisées pour les commutateurs de ce réseau. Toutefois, un examen approfondi des spécifications des fabricants pour les commutateurs à commande par programme

enregistré (SPC) peut montrer que certaines fonctions de gestion du réseau sont disponibles, par exemple par l'intermédiaire d'un terminal de maintenance.

8.1.4 Circuits

Les circuits bidirectionnels peuvent être mis en état d'occupation dans un sens d'exploitation de façon à améliorer l'écoulement du trafic dans l'autre sens. Par ailleurs, les circuits directionnels et bidirectionnels peuvent, en cas de besoin, être retirés du service. L'une et l'autre de ces mesures peuvent être accomplies sur ordre verbal donné au service de maintenance responsable.

8.2 Amélioration des possibilités

L'expérience acquise à partir de l'utilisation de ces outils simples permettra de spécifier des moyens de gestion des réseaux plus perfectionnés. Pour réduire les frais, il faut prévoir l'introduction de ces moyens de gestion améliorée du réseau dans le cadre de l'extension ou de la modification planifiée d'un commutateur et, à cette fin, la spécifier au stade de l'installation initiale de nouveaux systèmes. Avant d'acquérir un nouveau commutateur, il convient de s'assurer que celui-ci dispose de fonctions de gestion du réseau, comme spécifié dans les Recommandations Q.542 et Q.544.

Dans certains cas, on peut répondre aux besoins de mise en mémoire autonome et de traitement des informations de gestion du réseau indépendants en recourant à des ordinateurs personnels.

9 Considérations relatives au développement de la gestion de réseau

9.1 La gestion de réseau peut être répartie sur plusieurs emplacements, lorsque les fonctions de gestion du réseau sont exécutées dans le centre de commutation même, ou centralisée, auquel cas si les fonctions de gestion du réseau sont assurées, pour plusieurs centres de commutation, au même emplacement. Chacune de ces méthodes a ses avantages, qu'une Administration doit bien connaître avant de faire son choix. En général, la méthode de gestion décentralisée convient mieux lorsque le niveau d'activité est assez faible. Elle peut aussi être adoptée pour le démarrage de la gestion du réseau. La méthode centralisée convient mieux aux réseaux dont les niveaux d'activité sont assez élevés. Dans certains réseaux, la combinaison de ces deux méthodes peut être la solution la plus efficace.

9.2 Avantages de la méthode décentralisée

La méthode décentralisée présente certains avantages:

- des caractéristiques et des possibilités offertes localement peuvent être mises au point et utilisées (voir 8.1.3);
- on peut procéder à une analyse et à une évaluation plus détaillées des problèmes localisés;
- la conservation des fonctions de gestion du réseau est mieux garantie, du fait qu'un problème ou une défaillance en un endroit n'entraîne généralement pas la perte de toutes les possibilités de gestion du réseau;
- les fonctions de gestion du réseau peuvent être confiées au personnel existant, ce qui élimine la nécessité de former un personnel spécialisé;
- elle permet d'assurer les fonctions de gestion à titre intérimaire pendant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan à long terme.

9.3 Avantages de la méthode centralisée

Le centre de gestion centralisée de réseau offre des avantages du point de vue de l'exploitation par rapport à la méthode décentralisée dans laquelle les fonctions de gestion du réseau sont assurées "sur place", dans le centre de commutation même. Ces avantages sont les suivants:

- *des opérations de gestion du réseau plus efficaces* – Une méthode centralisée est plus efficace pour traiter des problèmes complexes et interdépendants dans le contexte commande par programme enregistré/signalisation par canal sémaphore, et elle le deviendra encore plus pendant la période de transition vers le réseau numérique à intégration de services (RNIS). Dans de nombreux cas, la meilleure solution à un problème dans le réseau international consiste à intervenir dans le réseau national et réciproquement. La méthode centralisée simplifie le problème de coordination des activités dans ces cas;
- *un aperçu "plus général" de la performance du réseau* – Ceci permet d'identifier plus rapidement et plus précisément les problèmes et d'étudier des stratégies de contrôle plus efficaces et intervenant plus rapidement;
- *un point central de contact pour la gestion du réseau aussi bien à l'intérieur d'une organisation qu'avec d'autres Administrations* (voir la Recommandation E.414);
- *des opérations de gestion du réseau plus efficaces* – Les frais de personnel et de formation professionnelle sont réduits et la qualification des agents augmente grâce à la spécialisation.

9.4 Systèmes d'exploitation pour la gestion du réseau

Un système informatisé d'exploitation pour la gestion du réseau peut offrir des avantages considérables à un centre de gestion du réseau, en raison de sa capacité à traiter un grand volume d'informations et à présenter ces informations dans un même format. Un tel système a les fonctions suivantes:

- recueillir auprès des centraux des informations sur les alarmes et les états, et des données sur le trafic pour la gestion du réseau (voir paragraphe 3 et Recommandation E.502);
- traiter les données recueillies et calculer les paramètres de gestion du réseau (voir paragraphe 3 et Recommandation E.502);
- établir des rapports sur la performance (voir 9.4.1);
- comparer les paramètres de gestion du réseau avec les seuils afin d'identifier des conditions anormales;
- appliquer des contrôles dans les centres de commutation fondés sur les commandes d'entrée;
- calculer l'état difficile à atteindre des destinations et fournir ces informations aux centres de commutation;
- réaliser l'interface avec les écrans d'affichage, les terminaux et les imprimantes de postes de travail du centre de gestion du réseau;
- préparer des rapports administratifs;
- disposer d'une base de données de statistiques et d'informations sur le réseau.

NOTE – La plupart de ces fonctions peuvent être assurées au centre de gestion du réseau par chaque commutateur à commande par programme enregistré; toutefois, l'existence de ces fonctions dans un système d'exploitation de gestion du réseau peut réduire les caractéristiques de fonctionnement des commutateurs.

9.4.1 Rapports sur la performance

Les rapports sur la performance peuvent être fournis comme indiqué ci-après:

- i) *données automatiques* – Ces données sont fournies automatiquement comme spécifié dans le logiciel du système d'exploitation et ne peuvent pas être modifiées rapidement par le responsable du réseau;
- ii) *données prévues* – Ces données sont fournies selon un calendrier établi par le responsable du réseau;
- iii) *données à la demande* – Ces données ne sont fournies qu'en réponse à une demande précise du responsable du réseau. En plus des données relatives à la performance, ce type de données comprend des données de référence, telles que le nombre de circuits fournis ou disponibles pour les services, les informations concernant l'acheminement, les valeurs de seuil assignées, le nombre d'éléments installés du système de commutation, etc.;
- iv) *données fournies exceptionnellement* – Ces données sont fournies lorsque le comptage ou les calculs des données dépassent un seuil établi par le responsable du réseau.

Les rapports de données peuvent être établis à intervalles réguliers, par exemple à 3 minutes, 5 minutes, 15 minutes, 30 minutes ou une heure. L'intervalle spécifique pour chaque rapport de données sera déterminé par le responsable du réseau. Les données historiques concernant au moins les deux ou trois périodes précédentes doivent également être disponibles.

9.4.2 Autres considérations

Il convient de signaler que des intervalles de collecte de données plus courts accroissent l'intérêt des données pour le responsable du réseau, mais aussi la taille et le coût du système d'exploitation, ainsi que le risque de non-rémanence des données.

A noter aussi qu'il importe que les commandes de gestion du réseau ne puissent devenir tout à fait indisponibles en raison d'une défaillance ou d'un mauvais fonctionnement du système d'exploitation de gestion du réseau ou de ses liaisons de communications avec les commutateurs. En conséquence, les opérations de gestion du réseau doivent être planifiées avec un degré élevé de fiabilité, de conservation et de sécurité. On peut atteindre ces objectifs, en mettant en place certaines possibilités essentielles (telles que des mécanismes de commande et des mécanismes automatiques de protection de l'acheminement) dans le commutateur lui-même, par redondance des ordinateurs et des liaisons de données, ou en installant des centres de secours.

La défaillance d'un système d'exploitation pour la gestion du réseau ne doit pas influencer défavorablement l'écoulement normal du trafic dans le réseau.

10 Réseau intelligent

La gestion du réseau dans le cas d'une fonction de commande de service (SCF, *service control function*) (Recommandation Q.1204) dépend des communications entre cette fonction et une fonction de commutation de service (SSF, *service switching function*)/fonction de commande d'appel (CCF, *call control function*) (Recommandation Q.1204). Si une fonction SCF communique avec une fonction SSF/CCF par l'intermédiaire d'un réseau sémaphore, la gestion du réseau peut être effectuée par l'intermédiaire de ce réseau sémaphore. Si, en revanche une fonction SCF communique avec une fonction SSF/CCF par l'intermédiaire de groupes de circuits qui prennent en charge, par exemple, une interface RNIS, la gestion du réseau peut être effectuée par le biais de ces groupes de circuits.

10.1 Surveillance d'une fonction SCF par l'intermédiaire d'un réseau sémaphore

La surveillance d'une fonction SCF peut être effectuée d'après la Recommandation E.505 qui a trait aux mesures de la performance du système de signalisation n° 7. Pour la fonction SCF, les mesures

de la performance sont des exemples d'application des mesures de la performance décrites dans la Recommandation E.505.

10.2 Surveillance d'une fonction SCF par l'intermédiaire de groupes de circuits

Une fonction SCF peut être implémentée dans un complément (AD, *adjunct*), un périphérique intelligent (IP, *intelligent peripheral*) ou un nœud de service (SN, *service node*) (Recommandation Q.1205) qui connecte un point de commande de service (SSP, *service switching point*) (Recommandation Q.1205) par l'intermédiaire de groupes de circuits avec, par exemple, une interface RNIS. La surveillance d'une telle fonction SCF peut être faite d'après les informations d'état et les données de capacité d'écoulement du trafic des groupes de circuits. L'information sur l'état des groupes de circuits peut indiquer qu'il y a encombrement ou qu'il sera imminent. Les données relatives à la capacité d'écoulement du trafic des groupes de circuits sont généralement exprimées sous la forme de paramètres. Ainsi, le taux de débordement (% OFL) peut indiquer l'encombrement de trafic entre une fonction SSF/CCF et une fonction SCF.

ANNEXE A

Terminologie du réseau intelligent

Le glossaire qui suit est tiré des Recommandations Q.1204 et Q.1205 et ne renferme que les termes mentionnés aux 10.1 et 10.2 et au paragraphe 7/E.412. De plus les Recommandations Q.1204 et Q.1205 contiennent d'autres termes concernant le réseau intelligent.

A.1 Complément (AD, *adjunct*)

Une entité physique (PE, *physical entity*) complément équivaut fonctionnellement à un point SCP (c'est-à-dire qu'elle contient les mêmes entités fonctionnelles), mais est directement connectée à un point SSP. Les communications entre un complément et un point SSP sont prises en charge par une interface à débit élevé. Cet arrangement peut entraîner des différences de caractéristiques de performance entre un complément AD et un point SCP. Le contenu des messages de la couche Application est identique à celui des messages acheminés par le réseau sémaphore vers un point SCP.

Un complément AD peut être connecté à plusieurs points SSP et un point SSP à plusieurs compléments AD.

A.2 Fonction de commande d'appel (CCF, *call control function*)

Cette entité assure dans le réseau le traitement et la commande d'appel/de connexion (CC, *call control*). A ce titre, elle:

- a) établit, traite et libère l'instance d'appel ou de connexion sur demande de l'entité la fonction agent de commande d'appel (CCAF, *call control agent function*);
- b) permet d'associer et de relier des entités fonctionnelles de l'entité CCAF qui interviennent dans une instance d'appel ou de connexion (sur demande de l'entité SSF par exemple);
- c) gère la relation entre les entités fonctionnelles de l'entité CCAF qui interviennent dans un appel (par exemple supervise la perspective globale de l'instance d'appel ou de connexion);
- d) dispose d'un mécanisme de déclenchement permettant l'accès à une fonctionnalité du RI (par exemple, retransmet certains événements vers l'entité SSF);
- e) est gérée, actualisée et administrée pour ce qui est de ses fonctions de type RI (mécanisme de déclenchement par exemple) par une fonction de gestion de service (SMF, *service management function*).

A.3 Périphérique intelligent (IP, *intelligent peripheral*)

Un périphérique intelligent contient des ressources spéciales de personnalisation des services et assure la souplesse des échanges d'informations entre un utilisateur et le réseau. La matrice de commutation utilisée pour relier les utilisateurs à ces ressources peut, sur option, être rendue accessible à des programmes SLP externes. Voici des exemples de ressources spéciales (cette liste n'étant pas exhaustive):

- messages parlés personnalisés et concaténés;
- dispositifs de synthèse vocale et de reconnaissance de la parole;
- récepteur de chiffres à numérotation multifréquence bitonalité (DTMF, *dual-tone multifrequency*);
- passerelle d'audioconférence;
- passerelle de diffusion d'informations;
- générateur de tonalité;
- synthèse texte-parole;
- convertisseurs de protocoles.

Un périphérique intelligent contient la fonction de ressource spécialisée (SRF, *specialized resource function*) et, sur option, une fonction de commutation de service ou de commande d'appel (SSF/CCF). Cette fonction SSF/CCF optionnelle sert à assurer l'accès extérieur aux liaisons vers les ressources du périphérique IP. Le périphérique intelligent est connecté à un ou plusieurs points SSP et/ou au réseau sémaphore.

Un point SCP peut demander à un point SSP de connecter un utilisateur à une ressource située dans un périphérique IP connecté au point SSP à partir duquel la demande de service est détectée. Un point SCP peut également demander au point SSP de connecter un utilisateur à une ressource située dans un périphérique intelligent connecté à un autre point SSP.

A.4 Fonction de commande de service (SCF, *service control function*)

Cette entité gère les fonctions de commande d'appel lors du traitement des demandes de service RI et personnalisé. Elle peut interagir avec d'autres entités fonctionnelles pour accéder à une logique additionnelle ou pour obtenir les informations (données de service ou données d'utilisateur) nécessaires au traitement d'une instance d'appel ou de logique de service. A ce titre, elle:

- a) assure l'interface et interagit avec les entités fonctionnelles des fonctions de commutation de service, de commande d'appel, de ressource spécialisée et de données du service (SDF, *service data function*);
- b) dispose de la logique et de la capacité de traitement nécessaires au traitement des tentatives d'utilisation de services RI;
- c) assure l'interface et interagit avec les autres fonctions de commande de service, le cas échéant;
- d) est gérée, actualisée et administrée par une entité SMF.

A.5 Nœud de service (SN, *service node*)

Un nœud de service peut commander des services du réseau RI et déclencher des échanges d'informations souples avec des utilisateurs. Le nœud de service communique directement avec un ou plusieurs points SSP à l'aide d'une liaison sémaphore et de transport point à point individuelle. Fonctionnellement, le nœud de service contient une fonction SCF, une fonction SDF, une fonction SRF et une fonction SSF/CCF. Cette fonction SSF/CCF est étroitement associée à la fonction SCF du nœud SN et n'est pas accessible à des fonctions SCF externes.

De façon analogue au complément AD, la fonction SCF d'un nœud SN reçoit des messages du point SSP, exécute les programmes SLP et envoie des messages au point SSP. Les programmes SLP d'un nœud SN peuvent être élaborés par le même environnement de création de service que celui qui est utilisé en vue de créer les programmes SLP destinés aux points SCP et aux compléments AD. La fonction SDF d'un nœud SN lui permet d'interagir avec des utilisateurs d'une façon analogue à un périphérique IP. Une fonction SCF peut demander à la fonction SSF de connecter un utilisateur à une ressource située dans un nœud SN connecté au point SSP d'où émane la demande de service détectée. Une fonction SCF peut également demander au point SSP de connecter un utilisateur à une ressource située dans un nœud SN connecté à un autre point SSP.

A.6 Fonction de commutation de service (SSF, *service switching function*)

Cette entité associée à l'entité CCF assure l'ensemble des fonctions nécessaires à l'interaction de l'entité CCF et de l'entité SCF. A ce titre, elle:

- a) complète la logique de l'entité CCF afin d'y inclure la reconnaissance des déclencheurs de commande d'appel et d'interagir avec l'entité SCF;
- b) gère la signalisation entre l'entité CCF et l'entité SCF;
- c) modifie les fonctions de traitement d'appel/connexion (dans l'entité CCF) afin de pouvoir traiter les demandes d'utilisation des services assurés dans le RI, sous le contrôle de l'entité SCF;
- d) est gérée, actualisée et administrée par une fonction de gestion de service ou entité SMF.

A.7 Point de commutation de service (SSP, *service switching point*)

Un point SSP permet aux utilisateurs d'accéder au réseau (s'il s'agit d'un commutateur local) et effectue toutes les fonctions de commutation nécessaires; il donne en outre accès à l'ensemble des capacités du réseau intelligent. Le point SSP comprend une capacité de détection pour détecter les demandes de service de réseau RI. Il comporte aussi des capacités lui permettant de communiquer avec une ou plusieurs autres entités physiques contenant une fonction de commande de service (SCF), un point de commande du service (SCP, *service control point*) par exemple et de répondre à des instructions émanant d'une autre entité physique. Fonctionnellement, un point SSP contient une fonction de commande d'appel (CCF), une fonction de commutation de service (SSF) et, si le point SSP est un commutateur local, une fonction agent de commande d'appel (CCAF). Il peut optionnellement comporter également une fonction de commande de service (SCF), une fonction de ressource spécialisée (SRF) et une fonction de données du service (SDF).

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication